

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 170.

MERCREDI.

18 JUILLET 1852

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 27 juin. — (Extrait de l'Observateur Autrichien.) — Le 19 de ce mois le sultan honora d'une visite le ministre de l'intérieur Mehémed Said Pertew Efendi dans son palais d'été sur la côte de Scutari. Les deux jeunes princes Abdul Medished efendi, héritier présomptif, et Abdul Asie efendi, accompagnèrent Sa Hautesse, et étaient suivis d'un nombreux cortège d'officiers. D'après l'ordre du sultan, le kaimakan, le seraskier, le ministre des affaires étrangères et des finances, le directeur de la monnaie, le général de la division de sa garde Achmet-Pascha et le médecin en chef du palais avaient également été invités à se rendre auprès du ministre de l'intérieur. Les princes revinrent dans leur palais le soir même, mais le sultan et les autres personnes invitées restèrent jusqu'au lendemain chez le ministre. Pertew-Efendi reçut du sultan le portrait de S. H. enrichi de brillans. Cette distinction particulière ne s'accordait jusqu'à présent qu'aux premiers fonctionnaires de l'état, comme au grand-visir, au kaimakan, au seraskier, au capudan-pacha. Dans la matinée du lendemain le sultan accorda une audience aux susdits dignitaires. (Gazette d'Augsbourg.)

PRUSSE.

BERLIN, 2 juillet. — Le Journal de Königsberg, contient ce qui suit sous la date de Pillau, 25 juin : « Hier, le vaisseau le Vigilant, appartenant au négociant Wegemann, d'Elbing, a mis à la voile avec 164 Polonais, que le roi, en considération de leur détresse, fait transporter gratis à Bordeaux. »

Du 3 juillet. — Les bruits les plus contradictions circulent ici sur les motifs du voyage que fait en ce moment le prince Guillaume à Petersbourg. Selon les uns, il est chargé de mener à bonne fin l'alliance avec la Russie et l'Autriche; selon d'autres, le voyage a pour but d'engager l'empereur à revenir sur le statut organique de la Pologne, à adoucir les mesures sévères qu'il a ordonnées à l'égard du peuple polonais, et à gracier les malheureux qu'il a fait transporter en Sibérie. La position politique de la Prusse à l'égard de la Russie nous fait toutefois fortement douter que notre gouvernement puisse prendre sur lui de proposer une intervention de cette espèce, bien qu'elle réponde parfaitement aux sentimens d'humanité bien connus de notre monarque. Les nouvelles désolantes qu'on reçoit de Pologne, et qu'au premier moment on avait regardées comme exagérées, sont confirmées par des témoins dignes de foi. L'oppression que se permettent les autorités russes est si grande, qu'entr'autres exemples, quiconque sur le passage du feld-maréchal Paskewitsch, et de sa suite, ne se détourne pas et ne s'incline pas jusqu'à terre, en restant dans cette humiliante position jusqu'à ce que le dernier homme de la suite du prince soit passé, est enlevé à l'instant par les cosaques. Les personnes qui sont assises à leurs fenêtres doivent se lever de leurs sièges quand le feld-maréchal vient à passer dans la rue. Beaucoup de familles habitent maintenant le derrière de leurs maisons. Il en est de même de beaucoup de négocians allemands qui se sont toujours montrés hostiles à la révolution polonaise, en raison des pertes qu'elle leur faisait éprouver, mais qui trouvent cependant l'état de choses actuel intolérable. La fleur de la jeunesse polonaise a été transportée en Sibérie, ou incorporée dans les régimens du Caucase. De jeunes officiers de 16 à 17 ans, appartenant à de grandes familles russes, commandent à Varsovie des vétérans à cheveux blancs, et les accablent souvent de mauvais traitemens. Tout ce qu'on a raconté de l'enlèvement des jeunes enfans qui ont été arrachés de leurs écoles et transportés en Russie, n'est que trop vrai. Une mère de 3 enfans, qui avaient été élevés dans la maison des orphelins, parce que leur père, employé inférieur, était mort, se plaça sur le pont de Praga, et, bien que la voiture qui emmenait ses enfans fût escortée de cosaques, elle s'élança dessus pour les en arracher. Repoussée à coup de knout, elle tomba sans connaissance; mais revenant bientôt à elle, elle parcourut les rues de Varsovie en poussant des cris de désespoir et en s'arrachant les cheveux. Elle finit par être arrêtée et jetée en prison, où le silence a été imposé à sa douleur. (Corresp. de Nuremberg.)

Du 6 juillet. — Il paraît que le séjour que vient de faire le prince Frédéric des Pays-Bas n'a pas laissé d'avoir une influence considérable sur le prochain arrangement à l'amiable de la question belge-hollandaise. On dit généralement qu'un très-auguste personnage, dont l'amour pour la paix est bien connu, non-seulement aurait fait comprendre au prince, dans plusieurs entretiens confidentiels, combien il était nécessaire de se soumettre aux décisions de la Conférence de Londres, mais même lui aurait donné pour le roi son père une lettre autographe conçue dans ce sens.

HILDBURGHUSEN, 4 juillet. — Depuis quelques jours nous voyons passer ici un grand nombre d'officiers polonais qui se rendent de Dresde en France.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 5 juillet. — On écrit de Hanau que la nuit dernière M. le docteur G. Fein a été arrêté dans sa demeure par un fort piquet de gendarmerie, et conduit au-delà des frontières de l'électorat de Hesse.

Du 9 juillet. — (Correspondance particulière.) — C'est le 5 de mois que doivent enfin avoir été signés par les membres de la diète les six articles oppressifs concertés en secret depuis quatre mois entre les cabinets de Vienne et de Berlin. On ose les présenter comme des conséquences des articles 57, 58 et 59 du traité de Vienne 1820, et des articles 1 et 2 de l'acte de la confédération, attribuant à la diète une surveillance permanente sur les gouvernemens constitutionnels, et particulièrement sur l'action et l'influence exercées par les assemblées des états.

De cette manière, le droit qu'ont les chambres de voter librement l'impôt leur est enlevé; car il ne subsistera plus dès qu'un gouvernement déclarera que l'impôt qu'il demande lui est indispensable pour administrer l'état.

Le refus de l'impôt demandé ne pourra plus avoir lieu dans aucune circonstance. Une commission nommée au sein de la diète surveillera l'exécution de cette mesure dans tous les états de la confédération. Les gouvernemens adresseront à cette commission de fréquens rapports sur toutes les discussions et sur tous les projets des chambres, afin de mettre la diète à même de faire entrer les troupes de la confédération partout où elle le jugera nécessaire, conformément à ses vues. La diète agira comme elle croira utile de le faire à l'égard du maintien des lois sur la presse, qui jusqu'à présent ont été votées par les chambres. On est aussi convenu de ce qu'il y aurait à faire dans le cas où les assemblées des états oseraient mettre en état d'accusation les ministres qui ont signé les 6 articles. On ne sait si les petits princes auront la faiblesse de se laisser ainsi enlever leur pouvoir; ils ne seront plus que les préfets de la diète; c'est-à-dire de l'Autriche et de la Prusse.

MANNHEIM, 4 juillet. — M. F. Schlund, rédacteur de la Sentinelle du Rhin, a été condamné aujourd'hui par le tribunal à six mois de détention.

— On lit dans le Courier de la paix et de la guerre de Nuremberg : « Si à dater d'aujourd'hui nous désignons de nouveau les deux pays divisés, la Belgique et la Hollande, sous l'ancienne dénomination de Pays-Bas, dénomination que l'on a dû remarquer déjà dans la Gazette universelle et dans les autres feuilles bavaroises, c'est que nous obéissons en cela à un ordre formel de la censure. »

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

FRIBOURG, 5 juillet. — On menace notre ville, ainsi que celle de Constance, d'une garnison autrichienne prise parmi les Croates stationnés à Brigenz. L'armée badoise sera concentrée dans le palatinat. Le prince de Wrède est venu à Carlsruhe pour faire accéder le grand-duc à ses projets.

ITALIE.

ANCÔNE, 2 juillet. — (Correspondance particulière.) — Depuis quel temps les bruits les plus extraordinaires circulent dans la ville; tantôt on attend une nouvelle expédition française; tantôt les Français, au contraire, sont sur le point d'évacuer la citadelle. Hier on assurait que le général Cubiers allait chasser tous les patriotes de la ville; aujourd'hui on prétend qu'Ancône sera déclarée ville libre, et gouvernée par une administration française. Le fait est que nous sommes dans l'ignorance la plus complète de tout ce qui se traite à Rome à ce sujet. Ces bruits contradictoires qui se succèdent dans la même journée, sont le produit du désœuvrement, et ne peuvent inspirer aucune confiance.

FRANCE.

PARIS, 14 juillet.

On lit dans le Temps :

Il n'est bruit ce soir que d'une dépêche télégraphique qui annoncerait l'adoption d'un 67^e protocole, en réponse aux propositions du roi de Hollande. Le texte de ce document important a dû arriver dans la soirée. On le dit conforme à l'analyse anticipée qu'en donne le Courier anglais du 11 juillet. Après quelque incertitude et une opposition assez vive des plénipotentiaires de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, voici ce qui aurait été arrêté par la Conférence.

« Conformément à ses précédentes déclarations, et pour acquitter les engagements qu'elle a pris envers les Belges, la Conférence insiste d'abord sur l'évacuation d'Anvers et des autres points du territoire occupés par les troupes hollandaises, comme la base nécessaire de toute négociation nouvelle. D'un autre côté, elle fait au roi Guillaume des concessions qui, sans affecter matériellement les droits acquis à la Belgique par le traité du 15 novembre, permettront à la Hollande d'accepter la proposition de

la Conférence, proposition qui doit cette fois être définitive. Si Guillaume refuse d'y adhérer, toutes les négociations seront rompues, et l'Angleterre interviendra de concert avec la France en faveur de la Belgique. Le délai fixé par le 66^e protocole est prolongé pour attendre la réponse du roi de Hollande. On ne dit pas si les plénipotentiaires des cours du nord ont souscrit à cette menace, ou si elle n'est intimidée, comme dans les précédents protocoles, que par les deux puissances que cette difficulté touche de tout près.

« Il paraît que le général Goblet a protesté contre ce 67^e protocole. »
— Le gouvernement français vient, dit-on, d'adresser à l'Autriche une note énergique pour faire respecter la neutralité de la Suisse, et il prépare, ajoute-t-on, une autre note pour préserver de toute intervention les états de la confédération germanique. Malheureusement, ce n'est pas dans le *Moniteur* que nous puissions cette nouvelle, et nous n'osons y ajouter foi. Si elle était exacte, elle indiquerait que notre gouvernement se dispose à entrer dans une voie de fermeté qu'il aurait dû suivre plus tôt, et nous prendrions acte de ce grave événement, pour lui adresser un de ces éloges qui l'engagent encore plus qu'ils ne doivent le flatter; il ne tient qu'à lui d'en mériter davantage. (*Constitutionnel.*)

— On écrit de Nevers, 9 juillet: Une émeute, occasionnée par l'augmentation du prix du pain, a eu lieu dimanche à Moulins-en-Gilbert. L'autorité du sous-préfet a été méconnue; la garde nationale a croisé la baïonnette sur les autorités, et le lieutenant de gendarmerie a été blessé.

— Au moment où la nouvelle de l'envoi des Polonais à Alger occupe tous les amis de leur cause, nous croyons devoir communiquer au public le fait suivant, qui vient de nous être raconté par un témoin oculaire, et qui, en décelant toute la répugnance des soldats polonais pour cette mesure, prouve en même temps leur détermination de ne pas s'y soumettre.

Au commencement de ce mois, le commandant du dépôt polonais de Besançon avait fait afficher dans cette ville un ordre du ministre de la guerre qui enjoignait à tous les officiers et soldats de déclarer, sans aucun délai, leur bonne volonté de se rendre à Alger. Ces braves se rendirent aussitôt auprès de leurs officiers pour leur témoigner la ferme résolution de résister à cette injonction. Ils rédigèrent, à cet effet, une adresse au gouvernement français, exprimant leur étonnement d'un acte qui attentait à leur liberté individuelle, et leur vœu ardent d'attendre en France les chances de retour dans leur patrie que l'avenir peut leur donner. Cette adresse fut placardée sur les murs des casernes; mais bientôt elle fut déchirée par un officier français, en vertu d'ordre supérieur. Sur ces entrefaites, le colonel baron Mathieux, commandant le dépôt, fit réunir les soldats polonais pour leur répéter de vive voix l'ordre en question. Les soldats entourèrent le colonel, et l'un d'eux s'avançant vers lui, s'écria au nom de ses camarades:

« Les Prussiens ont employé contre nous des baïonnettes, des sabres et des fusils, en voulant nous forcer à rentrer dans le pays qu'on veut appeler Pologne, et qui n'est plus qu'une province russe. Voilà des canons devant nous; faites-nous mitrailler, et vous verrez alors que nous préférons plutôt mourir tous ici que d'aller à Alger. Nous avons déjà, dans maintes occasions, versé notre sang pour la France, et nous sommes prêts à le verser encore dès que son indépendance sera menacée. Nous servirons d'avant-garde à l'avant-garde de son armée pour combattre les Russes, nos ennemis communs; mais au moins ne nous bannissez pas, et laissez-nous espérer en France de revoir la Pologne libre. Je le répète, faites-nous mitrailler si par notre conduite envers la France nous n'avons pas mérité un meilleur sort. » Cela dit, il se retira, remercié par tous ses camarades. Le colonel Mathieux, frappé de leur fermeté, les renvoya à leurs casernes sans rien statuer à leur égard. (*Courrier français.*)

— Une éclipse du soleil est annoncée pour le 27 de ce mois.

Le commencement de cette éclipse aura lieu à Paris à 2 heures 5 minutes, et la fin à 2 heures 54 minutes, temps vrai. Il n'y aura qu'un douzième du diamètre du soleil qui sera éclipsé; ce sera la partie inférieure.

Cette éclipse sera visible en France, en Espagne, en Italie et dans le surplus de la partie méridionale de l'Europe, jusqu'à la ligne qui va de Londres à Constantinople, et passant un peu au midi de Vienne en Autriche. Elle sera vue aussi dans l'Arabie et les pays voisins, jusqu'à la ligne qui va de Constantinople à l'entrée du golfe Persique. Cette ligne, qui forme la limite de l'éclipse, tourne ensuite au midi, et longe la côte orientale d'Afrique, puis elle se dirige vers l'occident, et après avoir coupé le cap de Bonne-Espérance vers le trentième degré de latitude, elle passe près Fernambouc et Lima, en Amérique. De là, elle remonte vers le nord, en longeant la côte occidentale de l'Amérique. Enfin elle rebrousse vers l'orient, traverse le district de Colombie, la terre de Labrador, la mer du nord, et finit en Angleterre.

— Pierre Chapelier et Mathurin Sauvage ont été condamnés par le 1^{er} conseil de guerre permanent séant à Laval, le premier à la peine capitale, comme coupable du double attentat prévu par les articles 91 et 96 du Code pénal; le second à cinq années de travaux forcés, à raison des circonstances atténuantes, pour avoir levé des troupes sans la permission de l'autorité légitime.

Les deux condamnés se sont pourvus en cassation, et la cour, au rapport de M. Meyronnet de Saint-Marc, par les motifs développés en son arrêt du 27 juin dernier, a cassé hier les jugemens du conseil de guerre permanent séant à Laval, et renvoyé Chapelier et Sauvage en état de mandat de dépôt devant M. le juge d'instruction de cette ville.

Le 12 juillet, M. Michel Chevalier a comparu devant M. Barbou, juge d'instruction, à l'effet d'être interrogé sur ce qui se passe à Ménémon-tant.

Voici le résumé de cet interrogatoire :

D. Combien y a-t-il de personnes à Ménémon-tant?

R. Nous sommes quarante avec notre père.

D. Y a-t-il entre vous association écrite ou verbale?

R. Il n'y a point entre nous association écrite sur le papier; mais il y a association aussi complète que possible sous tous les rapports possibles; car tous nos sentimens, toutes nos pensées, nos actes, ont pour but unique la propagation de la foi que nous a donnée notre père.

D. Quels sont vos moyens pour arriver à ce but?

R. Nos moyens sont la persuasion, la démonstration et l'exemple. Nous nous livrons dans notre jardin à des travaux mêlés de chants; nous travaillons à la fondation de notre temple; ces travaux, mêlés de chants et entrecoupés par des lectures et par nos repas, qui ont lieu à la vue de tous, constituent notre culte. Le sens profond de notre pratique actuelle, c'est la consécration religieuse de travaux réputés vils et inférieurs, les travaux des domestiques et des prolétaires. Quoique les exercices de notre culte n'existent encore qu'en germe, tel est cependant leur puissance, qu'ils nous ont attiré l'attachement d'hommes qui s'étaient approchés de nous remplis de préventions. C'est ainsi que les soldats de ligne et les gardes nationaux de Belleville, qui viennent tous les jours par détachement garder notre porte, nous donnent chaque soir, en se retirant, des témoignages de sympathie. L'art sera entre les mains de notre père aussi puissant que fut le glaive entre celles de Mahomet.

D. N'y a-t-il pas eu chez vous des réunions de plus de vingt personnes étrangères à la société saint-simoniennne, à jour marqué? N'avez-vous point fait de convocation?

R. Deux fois par semaine, pendant le mois de juin et jusqu'au 8 juillet, nos portes ont été ouvertes à tous de midi à huit heures; maintenant elle sont ouvertes tous les jours, de huit heures du matin à onze heures du soir. Nous avons dès l'origine invité tous par la voie de la presse à nous visiter.

D. Ne conversez-vous pas avec les personnes qui viennent dans votre jardin? N'y a-t-il pas de prédications dans le genre de celles qui avaient lieu salle Taitbout?

R. Pendant que la plupart des membres de la famille travaillent ou chantent, quelques-uns, chargés de maintenir le bon ordre conversent en effet avec les personnes qui remplissent le jardin; d'autres distribuent des écrits dans lesquels le plus souvent sont reproduits nos chants ou encore nos projets de réorganisation industrielle. Il est arrivé une seule fois, le 1^{er} juillet, que mon frère Barrault a récité devant deux mille personnes des strophes mêlées et accompagnées d'accords: c'était un essai de poésie nouvelle qui a beaucoup frappé les assistans. Aussi comptons-nous qu'il sera répété par lui et par d'autres.

D. Vous êtes inculpés d'avoir contrevenu à l'art. 281 du Code pénal?

R. La liberté des cultes est au premier rang parmi les besoins du siècle; en vertu de cette liberté, tout homme a le droit de professer sa foi lorsqu'elle n'a rien de menaçant pour l'ordre. C'est en vertu de cette liberté que nous avons agi. Tous ceux qui nous ont visités ont été édifiés de notre attitude. L'art. 291 ne peut proscrire ce qui est propre à édifier les masses et à leur inspirer d'honorables habitudes; d'ailleurs, entre ceux qui nous visitent et nous, il n'existe point d'associations, car il n'y a aucune convocation spéciale.

D. Le commissaire de police vous a-t-il fait sommation de dissoudre la réunion?

R. Oui, monsieur.

D. Si ces réunions n'ont rien de menaçant pour l'ordre, pourquoi n'avez-vous point demandé l'autorisation à l'autorité? Vous vous seriez mis à l'abri de toute inculpation.

R. Si nous n'avons point demandé d'autorisation, ce n'est point par haine contre le gouvernement; nous lui savons gré de tous ses efforts pour le bon ordre, quoique le plus souvent ses efforts soient mal combinés et malheureux; nous n'avons même négligé aucune occasion de lui indiquer des moyens efficaces pour faire la prospérité de la France et sa propre gloire. Si nous n'avons point demandé d'autorisation, c'est que nous ne reconnaissons à aucun pouvoir la mission de juger si nous sommes une religion, ou si nous ne le sommes pas.

— L'ancien procès des saint-simoniens a passé à la chambre du conseil, qui a déclaré n'y avoir lieu à suivre sur le fait d'escroquerie, d'attentat à la propriété et de provocation au renversement du gouvernement du roi, et qui les a renvoyés devant la cour d'assises sous la prévention d'immoralité. On assure que M. le procureur du roi a interjeté appel de cette décision. Il paraît que les personnes incriminées avec le père ENFANTIN, sont MM. Chevalier et Duveyrier. Le procès sera probablement jugé dans la 1^{re} quinzaine d'août.

BELGIQUE.

NAMUR, 17 juillet.

Dimanche a eu lieu à Namur, la procession de l'*Immaculée Conception de la Sainte Vierge*. Une foule de personnes y assistaient, et plus des trois quarts des habitans suivaient avec recueillement l'image de la mère de Dieu, que de tout temps Namur a vénéralisée comme sa protectrice.

Cette procession, toujours si imposante, avait encore cette année un attrait de plus: tout le monde savait que parmi les prières qu'adressaient les fidèles à la vierge sans tache, se trouvait en première ligne la demande d'être préservés des fléaux qui nous menacent.

Et certes, il était beau de voir presque toute une population réunir ses vœux pieux et humbles pour obtenir de la Reine des Anges, par sa puissante intercession, la pitié de son fils, de celui qui tient dans sa main le cœur des rois, et qui, dans sa justice ou sa clémence, distribue, selon sa sagesse éternelle, la paix et la guerre, la santé et la maladie, la vie et la mort!

Dans cette procession, que favorisait le plus beau temps, l'observateur avait encore un autre sujet de joie :

Une foule d'enfants, qui reçoivent l'éducation des Frères de la Doctrine Chrétienne, marchaient sous la conduite de leurs pieux instituteurs, chantant les louanges de l'Immaculée Marie ; et, voyant le recueillement et la tranquillité de ces adolescents, l'homme qui a de la mémoire, ne pouvait s'empêcher de bénir ces maîtres laborieux et infatigables, qui ont, en si peu de temps, tourné vers le bien et la sagesse les inclinations d'une jeunesse qui, avant leur retour, affligeait par sa turbulence et sa dissipation les gens raisonnables et vertueux (1). H. L.

— On nous assure que le blocus de la place de Maestricht est complètement achevé depuis le 15 au soir.

— On a retiré hier du canal de Charleroy, près de la porte de Ninove, un corps d'un grenadier du 3^e régiment, qui s'était noyé en se baignant.

— L'ouragan qui a passé sur Bruxelles, samedi dernier, paraît avoir fait de grands ravages dans les campagnes du côté de Louvain.

— Il serait à désirer que le gouvernement prît une décision à l'égard des récépissés de l'emprunt de 10 millions non échangés. Quelques détenteurs n'ayant rien à payer dans les caisses publiques, ne savent comment s'en procurer le remboursement, et des spéculateurs trop avides en offrent un vil prix. (*Courrier Belge.*)

— S. G. l'archevêque de Malines a ordonné qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les églises de son diocèse, savoir : dans les villes, le 21 de ce mois, et à la campagne, le dimanche suivant, à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration de S. M. notre auguste souverain.

— Il résulte d'une lettre du général Ostrowski, insérée dans le *Courrier Français*, que plusieurs centaines de Polonais arrivant en France par la mer du Nord, ont été conduits en Afrique par les ordres du gouvernement du roi citoyen.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette de Lausanne* :

Nous recevons d'un des plus habiles docteurs de Besançon, la note suivante, que nous nous empressons d'insérer ici dans l'intérêt de la santé publique, menacée par les approches de l'épidémie.

Le sel de Glauber, donné par deux gros tous les matins, dans de l'eau fraîche, a préservé tous ceux qui en ont fait usage à l'île de France, et a guéri beaucoup de personnes affectées de cette maladie, qui en ont fait usage à raison de 6 à 8 paquets par jour, de 2 gros chacun. Si on préfère le sel ammoniac à moitié dose, je le croirais aussi efficace, mais le sel de Glauber a été éprouvé, et des propriétaires, qui en ont fait usage à l'île de France, ont préservé leurs habitations, composées de 60 à 80 personnes, tandis que leurs voisins, qui n'en usaient pas, ont éprouvé une affreuse mortalité. Les dernières expériences faites à Paris, par nos plus habiles médecins et chimistes, justifient ma confiance à cet égard. Les sels manquent au sang des cholériques, voilà pourquoi il est si noir ; en y ajoutant des sels, ou lui rend sa couleur rouge et belle.

— Les langues suivantes ont été parlées dans un exercice académique du collège de *propaganda fide* à Rome :

Le latin, le curde, l'hébreu, le turc, le grec ancien, le serbien, le grec moderne, l'italien, le chaldéen, le français, le syriaque, l'anglais, l'écosais, le persan, l'irlandais, l'arménien ancien, l'allemand, l'arménien moderne, le flamand, l'illyrien, le hollandais, l'éthiopien, l'espagnol, le géorgien, le polonais, l'albanais, le russe, le bulgare, la langue des Sauvages du Canada, le valaque, le copte.

Les élèves qui ont parlé dans cet exercice appartiennent presque tous à ces différens pays. L'élève flamand est M. Jean Leysen.

BRUXELLES, 16 juillet.

Le général Goethals et son état-major ont quitté avant-hier, Diest pour se porter plus en avant vers Maestricht à Hocht, où se trouve déjà le général Magnan. La désertion est considérable parmi les artilleurs de la garnison de Maestricht.

— Le roi, lors de son dernier voyage à Louvain, où il a passé en revue garnison et quelques troupes cantonnées dans les environs, a été accueilli avec le plus grand enthousiasme. Il a manifesté son extrême satisfaction de la bonne tenue des troupes, et le colonel anglais Fitz-Clarence, qui accompagnait le roi, a reconnu qu'il était difficile de rencontrer des troupes de meilleure mine et d'un aspect plus martial.

— Le bateau à vapeur, *Earl of Liverpool*, est arrivé de Londres à Ostende hier à une heure du matin avec 71 passagers et cinq voitures. Il se trouvait un courrier porteur de dépêches pour le gouvernement belge, dont on dit le contenu très-important.

— Lord Fitz-Clarence avec sa suite a été hier à Anvers, pour visiter les fortifications de cette place : revenu hier soir en cette ville, il est parti ce matin pour Londres, par Ostende.

Un courrier du cabinet de Prusse, a passé hier à midi par cette ville, venant de Berlin, et se rendant avec des dépêches à Paris.

— Depuis avant-hier le bruit qu'une révolution aurait éclaté dans les provinces rhénanes, circule en cette ville ; depuis hier l'après-midi cette nouvelle paraît prendre de la consistance.

— Hier matin on a reçu à la légation anglaise des nouvelles de l'expédition de don Pedro ; ces nouvelles étaient parvenues à Londres par une frégate qui avait quitté le Tage pendant que les troupes de l'empereur du Brésil opéraient leur débarquement ; elles avaient obtenu quelques légers succès au moment où la frégate avait appareillé.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Le 13 de ce mois, a eu lieu à Bréda la distribution des croix de bronze. A cette occasion le prince d'Orange a publié l'ordre du jour suivant : Frères d'Armes !

Au nom du roi, vous ont été distribués les insignes de la fidélité au

roi et à la patrie, qui aujourd'hui pour la première fois décorent votre poitrine.

A la vertu de la fidélité, si inestimable chez le guerrier, vous alliez, vous, Néerlandais, la vertu du vrai courage.

Témoin le bronze des canons, dont par ordre du roi, a été formé ce signe d'honneur ; qu'il vous rappelle sans cesse les dix glorieuses journées, auxquelles nous tous nous avons pris part.

Le souvenir flatteur du triomphe que vous avez remporté, vous fraiera, j'ose vous le garantir, le chemin à de nouveaux succès, si vous marchez de nouveau contre des ennemis qui, plus leurs forces sont nombreuses, feront éclater davantage votre valeur et votre fidélité en les mettant à de plus glorieuses épreuves.

Votre cause est honorable et juste. L'être suprême, nous pouvons l'espérer, lui accordera la victoire. Mais quel que soit le sort que nous réserve l'avenir, le roi et la patrie rendent un constant hommage aux services rendus par l'armée, et se reposent sur elle avec sécurité ; si de nouveaux dangers viennent menacer le sol natal, tous à l'envi nous nous précipiterons là où le péril nous réclame.

Que le signe d'honneur attaché sur notre sein serve de gage sacré que nous vivrons et mourrons fidèles au roi et à la patrie.

GUILLAUME, prince d'Orange.

— On écrit de Scheveningen que plusieurs appartemens ont été retenus par des membres de l'Institut national, qui veulent s'assurer par eux-mêmes de la contagiosité du choléra.

Le nombre total des cholériques, depuis le 25 juin au 13 juillet, se monte à 76 malades : dont guéris 45 ; décédés 20 ; encore en traitement 11.

— Voici un passage d'une lettre d'Amsterdam, datée du 14 courant :

« Dans les bureaux du ministère à La Haye il règne une activité extraordinaire ; tout aussi dans l'armée se prépare à la guerre. Le roi a approuvé avec une vive satisfaction que la Conférence et la Belgique allaient « refuser son ultimatum. »

On répand de rechef dans ce pays la *Gazette médicale de Paris*, du 17 mai dernier, pour recommander les appareils descriptifs de M. Frigerio, pour opérer la désinfection d'un place. On dégage le chlore d'eau chlorurée par l'acide acétique et on dépose en même-temps dans la place du camphre et une huile essentielle.

Des appareils dans ce même genre ont été confectionnés en Belgique ; j'y ai fait une observation par la voie du *Journal du commerce d'Anvers* ; je la répéterai ici. Il serait superflu d'expliquer l'action du chlore, chacun sait qu'on décompose le miasme hydrogéné en s'adjoignant les hydrogènes ; mais, en faisant usage des appareils sus-mentionnés, comment le chlore parviendra-t-il à atteindre ces miasmes, quand de son origine il se trouvera ambié de toute part des émanations de l'acide acétique, de camphre et huile essentielle, contenant toutes une grande partie d'hydrogène ; le chlore s'en emparera et sera transformé de suite en gaz hydro-chlorique : donc ce dégagement de chlore sera en pure perte ; pour obvier à cette perte, je conseille de ne pas mettre du camphre dans la place à désinfecter.

Il est vrai que l'assainissement par la formation directe a ses inconvéniens ; mais on peut le répandre en très-petite quantité. G. KENNIS.

MALADIE DU DUC DE REICHSTADT.

Nous recevons la lettre suivante, écrite par un Français sous une vive impression d'enthousiasme et de douleur. Nous avons cru devoir la mettre textuellement sous les yeux de nos lecteurs, persuadés que nous ne pouvions, à 500 lieues de distance, substituer nos propres émotions au deuil qu'inspire la vue d'une aussi grande infortune.

Vienne, le 2 juillet 1832.

« Le duc de Reichstadt s'éteint lentement à Schoenbrunn ; celui que « tant d'acclamations saluèrent à sa naissance, meurt isolé sur la terre « étrangère. C'est une triste destinée que la sienne.

« Doué d'une beauté frappante et des qualités les plus nobles, le jeune « prince inspire autant d'intérêt par lui-même que par sa haute infor- « tune. Naturellement mélancolique et rêveur, il s'est livré avec pas- « sion aux études abstraites, et surtout à la composition musicale, dont « il a su approfondir tous les secrets et les plus savantes combinaisons. « Réserve dans son maintien, il cause peu, et son esprit ne se révèle que « par des traits et des saillies : aussi préfère-t-il les Hongrois, qui pres- « que tous ont un cachet d'originalité.

« La révolution de juillet a bouleversé cette âme comprimée, mais « ardente ; et, en même temps que l'Europe se ressentait de ce prodigieux mouvement, le duc de Reichstadt crut aussi qu'une nouvelle « existence allait commencer pour lui. Élevé jusque-là dans toute la rai- « deur des principes monarchiques, on lui avait persuadé que la légiti- « mité était la seule religion des princes, la seule base inviolable sur la- « quelle reposait la société tout entière ; que son père même en avait re- « connu l'indestructible nécessité. Il grandissait résigné, courbé sous « cette loi irrévocable du destin. Soudain juillet vint déchirer le bandeau, « en renversant d'un choc une légitimité décrépite qui avait osé oppo- « ser sa faiblesse à la force populaire.

« Dès lors à l'abattement succéda l'exaltation : le passé se retraça au « jeune duc comme le gage assuré de l'avenir ; il se rappela (à 21 ans, « il est si facile de s'abuser et de croire au bonheur) que lui aussi avait été « proclamé l'héritier du trône de France ; que pour lui seul son père en « était descendu ; enfin il espéra que le moment était venu, si long-temps « désiré, de rompre avec cette vie froide et sans but qu'il traînait de- « puis sa naissance, et une fièvre d'imagination délirante et continuelle « précéda, provoqua la fièvre qui le tue. Pour lui plus de repos ! Depuis « deux ans, les yeux sans cesse tournés vers la France, il ne songea plus

(1) Ce petit article aurait dû paraître hier : l'espace nous a manqué. (Note de la rédaction.)

« qu'à se livrer aux exercices militaires : sa voix jeune et grêle s'est brisée par les cris de commandemens qu'il répétait dans une atmosphère de dix-huit degrés de froid. En un mot, quand à tant de nuits d'insomnies, à une crue tardive et immense, à tant d'agitations physiques et morales, se sont unies de navrantes déceptions; quand il a vu tant de noms lui manquer à la fois; quand l'espoir qui le soutenait s'est évaporé comme une ombre, alors le jeune duc, un instant ranimé, est retombé anéanti: son avenir fuyait; il s'est trouvé sans force pour supporter la vie. . . . Il meurt!

« Non, ce n'est pas le poison qui le précipite au tombeau; non, un tel crime n'a pas été commis. Et croyez-vous qu'il ne suffise pas, ce poison moral qui, en circulant dans toutes les veines de l'infortuné, a corrompu son noble sang et brisé les ressorts mêmes de la vie? Est-il besoin d'un poison pour tuer celui qui depuis si long-temps est frappé au cœur, et qui porte en lui un souvenir qui le ronge? Un jeune artiste s'était égaré dans les catacombes de Rome; le malheureux avait perdu le fil conducteur qui devait le rendre à la lumière; tout avenir de gloire est détruit; il périt dans une terrible agonie, au milieu de ces ossemens avec lesquels les siens vont bientôt se confondre. Le duc de Reichstadt aussi a perdu le fil conducteur, le mobile de son existence. Nouveau masque de fer, on l'a muré à la vie; on l'a dérobé à toutes les sympathies, à tous les regards. Oublié dès sa naissance, il ne reparait sur la scène du monde que pour la quitter; c'est une lumière qui projette un dernier éclat avant de s'éteindre; c'est un dernier adieu qu'il nous adresse et que nous lui rendons en détournant la tête.

« Que si le poison n'est pour rien dans cette maladie, a-t-on du moins combattu ses causes, ses progrès? Non, sans doute; et voilà où reposent de terribles responsabilités. Qu'a-t-on fait pour rétablir la santé du prince, déjà gravement altérée dès l'automne de 1831? Les plus célèbres praticiens de Vienne ont succombé à l'épidémie régnante. Comment donc un empereur d'Autriche a-t-il hésité à appeler de toutes les parties de l'Europe au secours de son petit-fils les maîtres de la science, pour conserver le dépôt sacré confié à sa sollicitude? Malfatti restait seul: homme d'esprit et de système, il plaisait au jeune duc; car, pour lui, après la qualité de Français, arrive celle d'Italien. Or, il faut le dire, les facultés de Paris et de Londres n'ont pas une haute opinion des lumières de Malfatti. Les consultations et le régime qu'il prescrivit à la princesse de Metternich, ses nouvelles consultations sur la maladie du duc de Reichstadt et la marche qu'il a suivie n'ont fait qu'augmenter les défiances. Qui donc a surveillé ce traitement si important? où sont les bulletins? que signifie l'éloignement de l'empereur? Quoi! le fils de l'artisan aisé obtint de la tendresse paternelle les consultations de tous les flambeaux de la médecine; rien ne coûte pour le sauver: les eaux, les climats chauds sont-ils prescrits, la pauvre famille ne recule devant aucun sacrifice. Si l'enfant succombe, au moins elle aura rempli son devoir, et pourra le pleurer sans remords. Et toi, pauvre enfant de la gloire, tu meurs abandonné. Il te fallait le soleil brûlant de l'Italie, de la Grèce, des Açores; ta vie qui se dessèche eût alors repris sa sève et sa force; et on te laisse dans la froide Allemagne! Il fallait à ta bouillante imagination des souvenirs poétiques, les beautés si touchantes, si pittoresques, d'une nature variée, les distractions si nécessaires à ton âge; et tu meurs abandonné, parce que tu es le fils d'un héros. . . . O pitié!

« Le duc de Reichstadt connaît sa position; il la juge; mais, résigné comme Napoléon à Sainte-Hélène, jamais une parole amère n'est sortie de sa bouche; jamais le soupçon n'approcha de son âme. Dernièrement un artiste français eut le bonheur de passer quelques instans avec lui; il supplia le prince d'écrire quelques mots sur son album pour le rendre à jamais précieux. Vous retournez à Paris, écrivit le jeune duc; dites à la colonne que je meurs du regret de ne pouvoir l'embrasser. »

(Temps)

LES REGRETS ET LE RETOUR.

Toi qu'en tremblant tout l'univers adore,
J'ai trop, Seigneur, mérité ton courroux.
Mais aujourd'hui ma faible voix t'implore:
De ta justice, hélas! suspends les coups!

De tes bienfaits tu comblas mon enfance,
Et cependant mon trop indigne cœur
N'a pas encor de sa reconnaissance
Porté l'encens aux pieds du Créateur.

Ah! j'ai plutôt, dans mon affreux désir,
De t'outrager pris un soin assidu:
J'ai méconnu tes lois et ton empire,
Et loin de moi j'ai laissé la vertu.

Enfin mes yeux, aveuglés par le crime,
Sur mes forfaits, Seigneur, se sont ouverts:
En frémissant je regarde l'abîme,
Et du péché je veux briser les fers.

Dieu tout-puissant, quand ton bras redoutable
Va du pécheur punir l'impiété,
S'il se repent, tu fais grâce au coupable,
Et tu n'es plus qu'un Dieu plein de bonté.

De mes péchés j'ai comblé la mesure.....
Mais j'ai regret de t'avoir offensé!
Excuse donc ta faible créature,
Et prends son cœur que ta grâce a touché!

Où, désormais, soumis à ta loi sainte,
À t'adorer je mettrai mon bonheur.
Daigne augmenter mon amour et ma crainte,
Et recevoir l'offrande de mon cœur!.....

(Pièce inédite.)

PRIX DES HUILES A LILLE, 14 juillet.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	22 00	77 00	77 50	10 50	10 75
OEillette	29 50	29 00	00 00	00 00	10 25	9 75
Id. bon goût	» »	» »	123 00	122 00	» »	» »
Lin	19 00	18 00	77 00	00 00	14 00	14 50
Caméline	20 00	00 00	80 00	00 00	10 50	00 00
Chanvre	13 00	14 00	84 50	» »	10 00	» »
Huile épurée pour quinquets			83 00	83 50		
Idem » » réverbères			81 00	81 50		

BOURSES.

(Pas de bourse à Anvers, le dimanche 15.)

PARIS, 14 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 45 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 85 25. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 35. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 79 40. — Cortès d'Espagne, 11 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 3/4. — Emprunt d'Haïti, 205 00. — Emprunt belge, 75 1/2. — Emprunt romain, 78 3/4.

AMSTERDAM, 14 juillet.

Dette active 42 9/16. Billets de change 15 3/4. Synd. d'amortissement 70 1/4. Rente perp. d'Amsterdam 50 1/8. Métalliques 83 1/4.

LONDRES, 13 juillet.

Consolidés, 84 7/8, 85.

VIENNE, 6 juillet.

Métalliques 86 15/16. — Act. de la banque 1132 3/5.

ANNONCES

1845. VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 1^{er} août 1832, à dix heures du matin, il sera procédé en la maison du Sr Rasquin, cabaretier à Hannêche, à la vente aux enchères publiques, de huit bonniers neuf verges petites, mesure locale, de terre labourable, en neuf pièces, situées au territoire de la commune de Forville, province de Namur, exploitées par les frères et sœurs Mohimont, de Seron; aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude du notaire Chapelle, à Huy.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

1847. Très-belle propriété située au trieu de Salzinne, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinne, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état. Le terrain qui en dépend avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi, joignant en partie la Sambre.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de *Maison-Celle* près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite *du Try*, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1815. VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, à Lez-Fontaine-Natoye, canton de Ciney.

Jeudi 19 juillet 1832, à dix heures du matin, messieurs et dames VAN DERBUSSEN DE KESTERGAT feront procéder, au domicile de Nicolas Jacques, à Lez-Fontaine, à la vente, par licitation, de leur ferme située en ce dernier lieu, près de la chaussée de Namur à Luxembourg, à environ trois lieues de Namur.

Cette propriété se compose d'un bâtiment très-spacieux pour le logement du fermier et les écuries, construit en pierres et couvert en ardoises. Les terres, prés et bois contiennent ensemble 77 bonniers, 3 perches, 70 aunes.

Cette vente aura lieu en détail, puis en masse: il y a 5 lots.

S'adresser au notaire Boseret, à Ciney.

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendies assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N° 141, à Namur.